RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

#### EXTRAIT du

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES: M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

#### **POUVOIRS:**

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

# OBJET : SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la gestion de la Ville de Dax sur les exercices 2010 et suivants, a été présenté au Conseil municipal du 20 juillet 2016.

Ce rapport faisait état de 6 recommandations faites au cours de ce contrôle.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières prévoit qu'il appartient au Maire de présenter devant cette même Assemblée, dans l'année qui suit le rapport de la Chambre, un rapport retraçant les actions engagées suite à ses observations.

Ce rapport, joint en annexe, devra ensuite être transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

### SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

PREND acte de la présentation du rapport de Madame le Maire sur les actions engagées suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine du 20 juillet 2016 joint en annexe.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20170720-3-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale NouvelleAquitaine

Affichée le : 21 Juillet 2017

<sup>«</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».